

# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances, de la  
Commande Publique, des affaires  
juridiques et Immobilières

DFCPAJI\_AR2026\_035

Délégation de signature à

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-32 par lequel le Maire et les Adjointes sont officiers d'Etat Civil ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R. 2122-10 disposant que le Maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 60, 61-3-1, 63 alinéa 2 et 99-1 ;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle ;

Vu la circulaire du 26 juillet 2017 de présentation de diverses dispositions en matière de droit des personnes et de la famille de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle ;

Vu la circulaire du 26 août 2020 portant tableaux récapitulatifs des formules de mentions apposées en marge des actes de l'état civil ;

Vu l'arrêté HS-076-26 du 11 juin 2026 portant titularisation de [REDACTED] dans le grade d'adjoint administratif ;

Considérant que pour assurer le service de l'Administration en cas d'absence ou empêchement de nous-mêmes et de nos Adjointes, il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature à certains agents de tout ou partie des fonctions que nous exerçons en tant qu'officier de l'état civil ;

Considérant la qualité de fonctionnaire titulaire de [REDACTED] ;

## ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à [REDACTED], Agent d'Etat Civil, pour :

- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- Procéder à la publication des bans et vérifier la sincérité matrimoniale des futurs époux afin de prévoir l'audition si nécessaire ;
- L'enregistrement, la modification et la dissolution des pactes civils de solidarité ;
- L'audition des futurs époux si elle l'estime nécessaire ;
- La réception et la décision des changements de nom et de prénom ;
- La transcription, la mention en marge de tous actes et jugements sur les registres de l'état civil ;

- La rectification des erreurs ou omissions purement matérielles entachant les énonciations et mentions apposées en marge des actes de l'état civil dont il est dépositaire et dont la liste est fixée par le code de procédure civile ;
- L'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus ;
- La délivrance de tous extraits, copies, quelle que soit la nature des actes.

**Article 2** – L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le maire et par délégation  
Fonction, prénom et nom du signataire

**Article 3** – Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

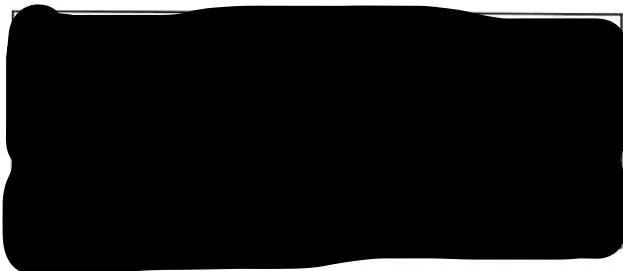
**Article 4** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis au Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à la Trésorerie de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressée délégataire.

**Article 5** – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux entre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **17 JUIN 2026**

**Doriane BECUE,**  
**Maire de la Ville de Tourcoing,**



Accusé réception en Préfecture le : **18 JUIN 2026**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **18 JUIN 2026**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_AR2026\_035 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/06/2026

Objet : Arrêtés de délégation - [REDACTED]

Nature : Arrêts réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 17/06/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_AR2026\_0035 = Arr\_t\_ de d\_l\_gation = [REDACTED].pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260617-DAJI\_AR2026\_035-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/06/2026

